



**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné

**QUE** lors de sa séance ordinaire du 17 mars 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 761-26 modifiant le Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026

**QUE** ce règlement est disponible pour consultation dans le site Internet à l'adresse [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

**Donné à Cantley**, ce 18 mars 2026

Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

**Donné à Cantley**, ce 18 mars 2026

Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier



**Cantley**

8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434  
Sans frais : 819 503-8227  
cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mars 2026 dûment convoquée  
et à laquelle il y avait quorum

**2026-MC-095     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 761-26 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 757-26 ÉTABLISSANT LES TAUX DE  
TAXES ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR  
L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2026-MC-071 et le dépôt du projet de règlement intitulé Règlement numéro 761-26 modifiant le Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 10 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Khan

Appuyé par le conseiller Jean-Baptiste Michon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 761-26 modifiant le Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 18 mars 2026

Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 761-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 757-26  
ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS  
SERVICES POUR L'ANNÉE 2026

---

Article 1

L'article 6.2 du Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026 est modifié en y ajoutant le paragraphe suivant :

« Suivant l'article 11 de la *Loi concernant les droits de mutation immobilière*, les modalités de paiement des droits de mutation immobilière seront les suivantes : le premier versement doit être payé le soixantième jour qui suit l'expédition du compte de droit de mutation immobilière; le deuxième versement doit être payé le soixantième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent; le troisième doit être payé le soixantième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le deuxième versement. »

Article 2

Le règlement s'applique à tout transfert d'immeubles à compter de son adoption.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

  
Nathalie Bélisle  
Mairesse

  
Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier

Signée à Cantley le 18 mars 2026

  
Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier